

Parc naturel régional du Verdon

Opération 2021



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Evacuation **DES LACS, RÉSERVES D'EAUX** potables : embarcations et déchets abandonnés



Maîtrise d'œuvre : Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon

Financiers : Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Société du canal de Provence



TABLE DES MATIÈRES

I.	Contexte historique	3
II.	Objectifs de l'opération	4
III.	Mobilisation de moyens	5
IV.	Gouvernance	6
V.	Champ géographique et temporel d'intervention	7
VI.	Déroulé de l'opération	9
VII.	Bilan chiffré de l'opération	12
VIII.	Retour d'expérience	13
IX.	Communication / Sensibilisation	14
X.	Perspectives	15
	Annexes : devis, factures et certificat de destruction	16

I. Contexte historique

Le Parc du Verdon a créé en 2002 les écogardes, dispositif d'agents saisonniers de sensibilisation du public, qui intervient notamment sur les sites très fréquentés de son territoire. Ces agents sont des relais sur le territoire de différents messages relatifs à la prévention des incendies de forêts, la sécurité des publics, mais aussi à la préservation des sites naturels et des sites fréquentés par l'abandon de déchets de toutes natures (plastiques essentiellement, matériels divers, carcasses de voitures). Réalisant des comptages journaliers retranscrits dans des rapports, les écogardes sont témoins de l'évolution des sites, et notamment des impacts de la surfréquentation de certains espaces naturels, dont les espaces lacustres particulièrement soumis à la pression touristique et par conséquent aux pollutions plastiques.

Au fil des années, ces agents de terrains ont constaté une hausse du nombre d'embarcations abandonnées ou échoués sur les rivages des cinq lacs composant le territoire du Parc naturel régional du Verdon. Source incontestable de pollution par leur dégradation dans le milieu aquatique, causant un impact paysager fort et créant des enjeux sécuritaires (risque d'interactions avec les ouvrages hydroélectriques et de dangers pour les personnes), ces embarcations hors d'usage sont une réelle problématique pour ces espaces lacustres.

Cette opération d'évacuation des embarcations obsolètes et des déchets liés aux activités nautiques s'inscrit dans la continuité de l'opération de « *des Gorges du Verdon* » portée par le Parc du Verdon en 2019 et 2020 avec le soutien de la Région Sud. Cette première réponse à l'appel à projets *Une Méditerranée zéro déchet plastique* avait permis d'extraire plus de 14 tonnes de déchets du grand canyon, interface directe avec le cours d'eau.

Les régulières variations hivernales de débit du Verdon ont mis en lumière l'ampleur de la pollution plastique dans les eaux du Verdon et ses retenues. En effet, des quantités pharamineuses de plastiques coincées au sein d'embâcles dans les gorges ont formé d'immenses nappes de déchets en surface des lacs. Cette pollution composée de déchets plastiques de toutes tailles (du micro à l'encombrant), dont de nombreuses embarcations de loisirs et de plaisance abandonnées par leurs propriétaires, altère fortement la qualité de l'eau du Verdon, alimentant les grandes métropoles provençales.

En agissant sur ces périmètres touristiques d'importance majeure, le Parc a souhaité réveiller les consciences sur l'impact et l'ampleur des pollutions plastiques sur les milieux aquatiques. Action médiatique associant les acteurs du territoire structurant la compétence « collecte et valorisation des déchets » et entreprises locales de revalorisation de la matière plastique, et collectivités locales, l'opération « *Evacuation des lacs, réserves d'eaux potables* » s'est déroulée tout au long de l'année 2021, avec une réalisation des phases opérationnelles lors des périodes de creux touristique (printemps, automne, hiver) afin de pouvoir engager des manœuvres impossibles en pleine saison estivale du fait de la fréquentation des berges (grutage, tractage, etc.)

II. Objectifs de l'opération

Cette opération, réalisée dans le cadre de l'appel à projets *Une Méditerranée zéro déchet plastique* de la Région SUD dans le cadre de son programme *Une COP d'avance* s'articulait autour de deux objectifs principaux.

- **L'OBJECTIF PRINCIPAL est l'enlèvement des épaves d'embarcations nautiques de plaisance et de loisirs.**

Le recyclage des embarcations de plaisance est depuis peu une filière structurée par la réorganisation de la responsabilité élargie du producteur et accompagnée par l'APER que nous avons contactée. Apparaissant comme une avancée significative dans la protection de l'environnement, et plus particulièrement des milieux aquatiques, cette filière répond à un besoin impérieux d'évacuation des navires hors d'usage. Cependant, celle-ci ne prend pas en charge les embarcations de petite taille (<2,5m) à propulsion humaine, hors il s'agit du type d'embarcation le plus présent sur les lacs du Verdon. Le développement des activités nautiques de loisir telles que le canoë-kayak ou le paddle posent la question du recyclage de ces embarcations lorsqu'elles deviennent obsolètes. Très largement refusées par les déchèteries intercommunales, leurs propriétaires se trouvent confrontés à la problématique d'exutoire pour leur matériel. C'est en réponse à cette lacune que nous avons souhaité mener cette action exemplaire pour aider les communes riveraines des lacs qui ne savent pas comment et vers qui se tourner pour évacuer ces épaves (non prises en charge par la filière), en apportant une possibilité de revalorisation des petites embarcations de loisirs.

Principalement constitués de composés plastiques, ces bateaux allant du stand-up paddle au petit voilier habitable, en passant par les canoës et les pédalos, se fragmentent en macro-plastiques avec le temps dès lors qu'ils sont abandonnés. L'objectif de cette opération est d'extraire ces embarcations des espaces lacustres afin d'anticiper leur dégradation causant alors une micropollution plastique techniquement bien plus difficilement dépolluable. Cette action d'évacuation des espaces touristiques lacustres répond, au-delà de lutter contre la micropollution plastique, aux très régulières interpellations et attentes du public aux écogardes sur les pistes d'actions engagées pour l'enlèvement de ces épaves.

- **Notre OBJECTIF SECONDAIRE est de mettre en œuvre un dispositif expérimental d'évacuation des embarcations délaissées dont le propriétaire est non identifiable.**

Les eaux intérieures, catégories dans laquelle les cinq lacs du Verdon sont classées, ne se voient pas soumises à une obligation d'immatriculation des bateaux qu'elles accueillent. De ce fait, les embarcations naviguant sur les eaux et les retenues du Verdon n'ont aucune obligation d'afficher une immatriculation permettant d'identifier leur propriétaire. Si certaines embarcations en affichent tout de même une, il s'agit le plus souvent d'une anciennement immatriculation, marque d'une navigation maritime antérieure.

De par cette réglementation, nombreuses sont les embarcations abandonnées et/ou échouées dont le propriétaire est inidentifiable, notamment sur le lac de Sainte-Croix. Face à cette problématique, seule la déchéance de propriété permet l'évacuation du navire en l'absence de son propriétaire. Cette procédure doit être portée par le représentant de l'État gestionnaire de l'espace public concerné par l'épave, devant la préfecture. Celle-ci débouchera possiblement, suite à une étude favorable des éléments du dossier, à l'émission d'une mise en demeure auprès du propriétaire avant enlèvement en cas de non-exécution de cette dernière. Sans réaction du propriétaire, son droit de propriété sur le navire sera déchu et celui-ci pourra être enlevé.

On voit là combien la procédure qui doit être lancée par les communes, le plus souvent, est lourde, longue, et dans la majorité des cas incertaine ; ce qui explique qu'aucune des petites communes rurales du Parc du Verdon n'a pour l'heure lancé ce genre de procédure indispensable à l'élimination des épaves.

III. Mobilisation de moyens

Depuis 2019, le Parc naturel régional du Verdon travaille sur la problématique des encombrants abandonnés en espace naturel dans le cadre de son action #NettoyonsleVerdon, construite autour de l'appel à projet régional annuel « Une Méditerranée zéro déchet plastique » de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après avoir mené des opérations d'envergure dans les grandes gorges du Verdon en 2019 et 2020, le projet défendu en 2021 ciblait les retenues lacustres du Verdon, et plus particulièrement le lac de Ste-Croix.

Lauréat de cet appel à projet pour la troisième année consécutive, le Parc du Verdon a également souhaité associer la Société du Canal de Provence (SCP) à ce projet en tant que partenaire financier. Partenaires de longue date, le Parc et la SCP travaillent conjointement sur la ressource en eau du Verdon et participent activement à la préservation de sa qualité. Il était donc naturel de proposer ce partenariat en vue d'associer les exploitants des retenues ciblées par l'opération à celle-ci.

Ainsi, l'opération « Evacuation des lacs, réserves d'eaux potables : embarcations et déchets abandonnés » portée par le Parc naturel régional du Verdon a bénéficié d'un cofinancement de la Région SUD et de la Société du canal de Provence pour un budget total de 59 150 € selon le schéma suivant :

- Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur : 35 000 € soit 20 %,
- Société du Canal de Provence : 12 000 € soit 20 %,
- Autofinancement du PNR du Verdon : 12 150 € soit 20 %.

Des moyens humains et matériels ont gracieusement été apportés à l'opération par les cinq communes du lac de Ste-Croix au cours des phases opérationnelles : agents techniques mis à disposition, engins de levage et de tractage.

Enfin, une convention de partenariat avec l'Agglomération Durance-Luberon-Verdon a acté la prise en charge de certains déchets spécifiques (pneumatiques sortis du lac d'Esparron) par et à la charge de l'agglomération en raison de son expertise et de son réseau de prestataires spécialisés dans le traitement de ces déchets.

IV. Gouvernance

En se portant candidat à l'appel à projet régional *Une Méditerranée zéro déchet plastique*, le Parc naturel du Verdon s'est positionné en tant que maître d'œuvre du projet défendu. Au-delà de la simple évacuation des embarcations, la finalité du projet était aussi la sensibilisation des élus et des plaisanciers sur la problématique des abandons d'embarcations sur les retenues, et la remise à plat des modes de suivi des mouillages. À ce titre, l'ensemble des municipalités du lac de Sainte-Croix ont été rencontrées individuellement lors d'une phase de concertation préalable à la mise en branle des phases ultérieures. Présentant l'opération, le chef de projet a alors pu recueillir les difficultés rencontrées par les élus locaux pour lutter contre cette problématique, mais aussi se renseigner sur les différents modes de gestion des zones de mouillage.

La gouvernance de cette opération peut être schématisée selon le tableau suivant :

Phases de l'opération	Participation du Parc			
	Il impulse l'action	Il suit l'action menée par un partenaire	Il pilote une prestation externe	Il réalise en interne
Démarrage de l'action	x		x	x
Déroulement des projets	x	x	x	x
Communication	x	x	x	x
Arrivée des dernières factures			x	
Fin de l'action – remontée des dépenses et bilan	x			x

Suite à cette phase de concertation, les prospections des berges ainsi que les démarches administratives s'en sont suivies avant de mettre en œuvre un travail opérationnel visant au renflouage et à l'évacuation des embarcations. Appuyé matériellement par les communes concernées par le périmètre géographique de l'opération, ce travail s'est fait en partenariat avec les services techniques de celles-ci. Il était important d'impliquer les municipalités à cette phase opérationnelle puisqu'elles sont les premières concernées par la gestion des zones de mouillage.



1- Coordination d'un chantier entre agent communal, élu, et chef de projet

V. Champ géographique et temporel d'intervention

L'opération d'évacuation des embarcations et encombrants liés aux activités nautiques portée par le Parc en 2021 s'est concentrée majoritairement et volontairement sur le lac de Ste-Croix. En effet, ce projet s'est construit autour des constats de terrain des écogardes, faisant ressortir le lac de Ste-Croix comme la retenue la plus touchée par ces déchets.

À ce titre, et afin d'établir une phase-test sur les aspects administratifs, les actions de prospection, concertation et d'évacuation ont été menées à 80 % sur le lac de Ste-Croix et ses cinq communes : Moustiers-Ste-Marie, Aiguines, Les Salles-sur-Verdon, Bauduen, Ste-Croix-du-Verdon.

Cependant, des chantiers annexes ont été réalisés dans le cadre de cette opération sur les retenues d'Esparron-de-Verdon (2.6 tonnes de pneumatiques extraits du lac) et de Saint-Laurent-du-Verdon (démantèlement et évacuation d'un ponton immergé).

Ainsi, trois des cinq lacs du Verdon ont été concernés par ce projet en 2021.



2- Cartographie des embarcations évacuées dans le cadre de l'opération

Préalablement aux phases opérationnelles, cette opération a nécessité un travail conséquent de prospection et de dialogue avec élus et acteurs du nautisme sur le territoire. Ayant débutée en janvier 2021, les premiers mois ont été consacrés à une prospection des berges du lac de Ste-Croix débouchant sur un inventaire détaillé des embarcations échouées et abandonnées (localisation, accessibilité, estimatif volume et poids). Ce recensement précis a servi de support lors de la rencontre avec les élus des communes concernées. Ces échanges avaient un double objectif : impliquer les communes dans le travail projeté, sensibiliser les élus à mener une nouvelle réflexion sur l'organisation des zones de mouillage sur leur commune.

En parallèle, un travail administratif a été réalisé au printemps afin d'identifier les filières de traitement et prestataires mobilisables une fois les phases opérationnelles engagées. Il s'agissait également d'effectuer des recherches les plus précises possibles sur l'identification des potentiels propriétaires des embarcations inventoriées.

Dès le mois de mai, les premières embarcations ont été évacuées par les techniciens du Parc en charge de cette opération. Priorisant les petites embarcations, faciles d'accès, celles-ci ont été sorties à l'aide de matériel léger et stockées sur un site-tampon mis à disposition par la commune de Bauduen jusqu'à l'intervention du prestataire retenu pour assurer l'enlèvement et le traitement de ces unités en juin.

La saison estivale a marqué un ralentissement de nos actions sur cette opération en raison de la très forte fréquentation touristique.

Phases de l'opération	Actions - Livrables	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai - Juin 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
		Démarrage de l'action	Inventaires et prospections des embarcations	x	x	x			
Animation	Concertation, démarches administratives			x	x				
Phases opérationnelles	Enlèvement, évacuation des embarcations					x	x	x	x
Communication	Film du projet et contenu numérique					x	x	x	x
Clôture de l'opération	Factures - Remontée des dépenses et bilan								x
	Rapport d'activités								x

VI. Déroulé de l'opération

De par son caractère expérimental, l'opération d'évacuation des embarcations obsolètes portée par le Parc naturel régional du Verdon s'est décomposée en trois phases successives :

1. Phase d'inventaire

Le démarrage de cette opération nécessitait impérativement la réalisation d'un état des lieux des encombrants pouvant être inclus dans les évacuations coordonnées dans le cadre de celle-ci. De ce fait, un inventaire détaillé des épaves échouées, immergées ou dérivantes, ainsi que des nombreux engins de plage abandonnés sur les berges devait être réalisé. Le technicien en charge de cette opération a donc sillonné les berges du lac pour recenser celle-ci. Une base de donnée informatique liée au système d'information territorial (SIT) interparc a permis de créer une cartographie (fig. 2) des embarcations recensées et visées par l'opération, ainsi que des fiches propres à chacune d'entre elles précisant : sa localisation, la date d'observation, le type d'accès, son type, le niveau de risque de pollution, et la difficulté d'accès et d'évacuation.

Villars - Ecogarde - dépollution des embarcations	
Ecogarde - dépollution des embarcations	
Identifiant	IPECA II - Plage Vernis
Coordonnée X (Lambert 93)	961093.6986833616
Coordonnée Y (Lambert 93)	6305476.750835754
Coordonnée X (Wgs 84 GPS)	6244812230014467
Coordonnée Y (Wgs 84 GPS)	43.80001841317717
Date	13/12/2020
Accès	Pédestre
Positionnement	Echouée
Type d'embarcation	Villiers
Etat	Peut flotter
Difficulté d'évacuation	Moyen
Risque de pollution	Présent
Longueur	7
Largueur	3

3- Exemple de fiche descriptive issue du SIT

2. Phase d'animation administrative

Une fois l'inventaire exhaustif réalisé, un travail important d'animation a été engagé pour présenter le projet aux élus des cinq communes du lac, et ainsi recueillir leurs attentes mais également leur implication à celui-ci. Ainsi, un représentant de chacune des communes concernées par le périmètre de l'opération a été rencontré et désigné comme élu référent pour suivre l'avancement du projet pour la commune. Ces rencontres ont également permis de solliciter l'appui technique des communes mettant à disposition de l'opération moyens humains et matériels lors des phases opérationnelles. Confrontées depuis de longues années à la problématique d'impasse quant à l'évacuation des embarcations abandonnées en raison de contraintes administratives et financières, les municipalités ont accueilli le projet avec enthousiasme.

Dans ce même temps, les démarches administratives ont été entreprises sur les embarcations abandonnées mais encore flottantes présentant une immatriculation visible auprès des services de l'État compétents (DDTM). Comme précisé en préambule à ce rapport, la majorité de ces immatriculations sont les vestiges d'une précédente vie maritime, puisque l'immatriculation des bateaux reste facultative sur les grands lacs intérieurs dont font partie les retenues du Verdon. Cette phase de recherche s'est avérée particulièrement longue et infructueuse puisqu'aucune des démarches lancées n'ont abouti. Plusieurs recherches sur des immatriculations ont fait ressortir des homonymes donnant l'identité d'un autre propriétaire. Cela s'est donc traduit par le regroupement de ces embarcations puis par la prise d'arrêtés par les communes touchées par ces bateaux-fantômes, attestant de l'absence de manifestation d'un quelconque propriétaire depuis plusieurs années, et donnant accord au Parc pour l'enlèvement et la mise en destruction de ceux-ci.

Concernant les embarcations coulées, ou hors d'état de naviguer, celle-ci ont directement été évacuées du milieu aquatique car constituant un déchet dès lors que leur capacité à naviguer a été perdue.

3. Phase opérationnelle

Cette phase de l'opération consiste à évacuer physiquement les épaves du milieu lacustre puis à les diriger vers une filière de déconstruction et de revalorisation de la matière.

Celle-ci a été réalisée en deux temps afin de s'adapter à la fréquentation touristique estivale sur les berges du lac de Ste-Croix. En effet, constituant l'un des grands pôles touristiques de la région, les retenues lacustres du Verdon attirent chaque été un public nombreux concentré principalement autour des sites paysagers emblématiques tels que le lac de Ste Croix.

De ce fait, un premier travail d'évacuation a été effectué au printemps, visant à sortir les embarcations les plus conséquentes. Ce travail a été possible grâce au soutien matériel des communes riveraines du lac qui, suite à la phase d'animation, ont perçu un vrai intérêt dans cette opération, nous mettant alors à disposition agents techniques et matériels de levage (tractopelle, mini pelle). Cette collaboration, indispensable face aux tonnages des épaves à évacuer, a permis un travail rapide et fonctionnel, permettant de multiplier les chantiers dans cette très courte durée.

Une fois renflouées et mises sur berge, ces épaves ont été regroupées sur un site de stockage unique en attente d'un enlèvement définitif pour mise en destruction. Là encore, la coopération intercommunale autour du projet a permis de réduire les manipulations et, par conséquent les coûts, en créant un parc de stockage unique évitant au prestataire plusieurs sites d'enlèvements.



4- Coopération entre agents communaux et PNRV sur l'extraction d'épaves du lac

Ce regroupement a permis de réaliser un premier enlèvement le 25 juin de 22 bateaux (7 voiliers, 8 pédalos, 7 barques) pour un tonnage total de 12 tonnes. L'entreprise SCLAVO Environnement, agréée APER et labélisée écocentre de déconstruction, a donc grappiné les embarcations stockées sur le site de regroupement pour les acheminer vers son parc d'exploitation. Situé à Fréjus, leur centre de traitement a pris en charge les épaves afin de les déconstruire puis diriger les matériaux vers des filières de revalorisation adaptées.



5- Enlèvement des épaves par l'entreprise SCLAVO Environnement

Une fois la saison estivale passée, ce travail opérationnel a repris avec l'extraction du milieu aquatique de nombreuses petites embarcations et engins de plage. La majorité des volumes extraits est issue d'activités nautiques anciennes, mais pour autant une dizaine d'engins de plage (canoës, paddle, planches) proviennent d'abandon en lien avec la fréquentation touristique estivale. Sur le même mode opératoire qu'au printemps, ces embarcations ont été regroupées sur deux sites (car certains chantiers trop éloignés) avant de faire intervenir une seconde fois l'entreprise SCLAVO Environnement.

Intervenu le 14 décembre, ce second enlèvement a permis d'évacuer 5 pédalos, 15 barques, 5 voiliers, pour un tonnage total de 10 tonnes.



6- Second enlèvement en fin d'opération

En parallèle, plusieurs chantiers ont été menés sur des secteurs moins accessibles ou ciblant des déchets plus spécifiques. Ce fut notamment le cas sur la retenue d'Esparron-de-Verdon où, en lien avec la municipalité, le Parc a pu, dans le cadre de cette opération, monter et coordonner une opération de nettoyage de la zone portuaire. Au total, ce sont 292 pneumatiques, une centaine de kilos de batteries électriques et divers encombrants qui ont été extraits des fonds lacustres pour un total de 2,6 tonnes.

Pour l'ensemble de ces opérations, le renflouage a été effectué à l'aide de parachutes de relevage. Une fois l'épave encordée, les parachutes ont été fixés à celle-ci puis gonflés à l'aide d'un bloc. Une fois remonté à la surface, le bateau a été tracté soit à l'aide d'un engin de levage, soit d'un treuil, soit d'un bateau.

Sur les déchets immergés plus profond, l'intervention de plongeurs scaphandriers professionnels a été nécessaire. Ce fut le cas sur le chantier de nettoyage d'Esparron de Verdon où les pneus reposaient à plus de 20 mètres de profondeur.



7- Extraction de 292 pneus dans le port

VII. Bilan chiffré de l'opération

Portée par le Parc naturel régional du Verdon, cofinancée par la Région SUD Provence Alpes-Côte d'Azur et la Société du Canal de Provence, l'opération « Evacuation des lacs, réserves d'eaux potables : embarcations et déchets abandonnés » avait pour vocation d'impliquer les acteurs institutionnels, associatifs et pédagogiques du territoire, liés aux activités nautiques. Cette ambition s'est traduite par la mobilisation de moyens financiers, techniques, matériels et humains provenant de ces différentes structures.

Ainsi, ont été impliqués dans cette opération :

- 2 intercommunalités : Provence Alpes Agglomération (PAA), Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA),
- 6 communes : Esparron-de-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie, Aiguines, Les Salles-sur-Verdon, Bauduen, Sainte-Croix-du-Verdon,
- 3 associations : clubs nautiques du lac de Ste-Croix,
- 3 prestataires sont intervenus : SCLAVO Environnement (Fréjus), Raphel TP (Moustiers-Sainte-Marie), Alpha travaux sous-marin (ATSM - Bandol).

Sur l'ensemble de l'opération, divers types d'encombrants ont été extraits des retenues lacustres du Verdon. Se concentrant principalement sur les épaves échouées, dérivantes, et coulées, ainsi que les engins de plage et petites embarcations, ce sont 55 unités qui ont été évacuées. Auxquelles s'ajoutent divers déchets issus principalement des activités nautiques.

Soit au total plus de 26.6 tonnes de déchets extraits du milieu lacustres se décomposant telles que ci-dessous :

Embarcations :

- 12 voiliers
- 13 pédalos
- 6 planches – Stand up paddle
- 2 canoës
- 22 barques

Autres déchets extraits :

- 346 pneumatiques automobiles
- 125 kg de batteries automobiles
- 4 bidons métalliques
- 2 pontons dérivants
- 8 bouées plastiques de signalisation

Volume total extrait des retenues lacustres du Verdon : 26,6 tonnes

VIII. Retour d'expérience

Clôturée au 31 décembre 2021, l'opération « Evacuation des lacs, réserves d'eaux potables : embarcations et déchets abandonnés » montée et coordonnée par le Parc du Verdon présente un bilan concluant : plus de 26 tonnes d'encombrants liés aux activités nautiques ont été extraites des retenues lacustres de Ste-Croix et d'Esparron.

Si les phases opérationnelles ont été réalisées avec succès, grâce à une forte implication des communes associées à l'opération, à la qualité des prestataires mobilisés et aux moyens mis en œuvre par les techniciens du Parc, rendues possible grâce au soutien financier de la Région et de la SCP, les phases administratives ont été plus complexes.

En effet, jamais réalisé sur un grand lac intérieur, l'un des objectifs de cette opération était d'évaluer l'efficacité de la nouvelle responsabilité élargie du producteur (REP) de la filière nautisme pilotée par l'association pour la plaisance éco-responsable (APER). Cette structuration de la filière valorisation des embarcations en fin de vie permet la gratuité de la déconstruction par un éco-organisme agréé APER dès lors que le propriétaire justifie de critères d'éligibilité et d'éléments probants de propriété pour la mise en destruction de son embarcation.

L'objectif initial de notre opération était de remonter au propriétaire de chaque embarcation pour l'identifier et entamer les procédures administratives visant à mettre en demeure ce dernier d'évacuer son embarcation. Ou, à défaut, lancer une procédure de déchéance de propriété permettant d'envoyer l'unité en destruction au terme d'un délai légal. Malheureusement, l'immatriculation des bateaux sur les lacs intérieurs n'étant pas obligatoire, il nous a été impossible de remonter à un quelconque propriétaire. L'ensemble des immatriculations encore présentes sur les coques provenait d'une vie maritime antérieure, et désormais non reliée à un nom dans les registres des services de l'État (DDTM).

De ce fait, les communes concernées ont pris acte par arrêté de l'état d'abandon des embarcations visées, témoignant de l'absence de manifestation d'un propriétaire depuis plusieurs années, permettant de les inclure dans les enlèvements réalisés.

En revanche, l'ensemble des embarcations coulées, et/ou hors d'état de flottabilité ont directement été évacuées car présentant tous les critères caractéristiques d'un déchet abandonné.

Ciblée sur le lac de Ste-Croix, cette opération a démontré la nécessité de travailler sur l'évacuation des encombrants en milieu naturel, comprenant également les berges et fonds lacustres. La poursuite de ce travail serait à élargir à l'ensemble des retenues du Verdon, certes moins touchées que le lac de Ste-Croix, mais impactées par d'autres types de déchets.

IX. Communication / Sensibilisation

Le volet communication autour de cette opération était primordial. En effet, comme annoncé dans la candidature adressée par le Parc du Verdon à l'appel à projets « Une Méditerranée zéro déchet plastique », ce projet avait un double objectif : évacuer les encombrants liés aux activités nautiques, mais aussi sensibiliser élus, habitants et visiteurs sur la problématique des abandons de embarcations et engins de plage sur le milieu aquatique.

Ainsi, un important travail d'animation a été effectué auprès des élus concernés par le périmètre d'intervention de l'opération. Cela s'est fait au travers de plusieurs rencontres successives mais aussi d'échanges sur les chantiers lors des phases opérationnelles du projet. Ces discussions ont débouché sur la remise à plat des modes de gestion des espaces portuaires pour certaines communes, d'autres ont communiqué conjointement avec le Parc sur leur bulletin municipal.

En parallèle, le Parc a fait réaliser un support de communication dans le cadre de cette opération, les poubelles de poche (photo ci-jointe), distribuées directement aux visiteurs par les écogardes lors de leur sensibilisation en espace naturel au cours de la saison estivale. Avec plus de 15 000 personnes sensibilisées par les écogardes autour du lac de Sainte-Croix et près de 12 000 autour du lac d'Esparron-de-Verdon, ce support de communication a été une vraie aide à la sensibilisation des visiteurs quant à la préservation des espaces naturels du territoire notamment vis-à-vis des petits déchets en bord de lac (mégots, chewing-gums, plastiques, capsules...).



Enfin, un plan de communication a été monté autour de l'opération pour en informer les habitants du territoire ainsi que ses visiteurs réguliers. Ce sont ainsi, 2 communiqués de presse écrite largement diffusés et repris par de nombreux médias locaux, 2 publications sur la page Facebook du Parc, 2 émissions sur les ondes de Radio Verdon ; mais aussi la création d'un film de l'opération en cours de finalisation par la société de production présente sur plusieurs de nos chantiers, afin d'illustrer le travail réalisé, vulgariser l'opération au plus grand nombre et mettre en avant les parties prenantes. Livré début 2022, ce film sera largement diffusé dans le réseau de communication du Parc du Verdon.



X. Perspectives

Le non renouvellement de l'appel à projet régional « Une Méditerranée zéro déchet plastique » en 2022 ne permet pas au Parc naturel régional du Verdon d'envisager la poursuite des actions d'évacuation des encombrants des espaces naturels de son territoire dans le cadre de son programme #NettoyonsleVerdon.

Après avoir travaillé durant trois années consécutives sur cette thématiques (2019-2020 grandes gorges 14 tonnes. 2021 lac de Sainte-Croix 26.6 tonnes), le Parc va se concentrer sur la gestion des abords de ses cinq lacs. Ce travail d'accompagnement des communes et des intercommunalités va nécessairement concerner la gestion des déchets, avec pour ambition une uniformisation des consignes de tri et des modes de collecte à l'échelle du territoire afin de donner plus de lisibilité à ces schémas auprès des habitants et visiteurs et ainsi augmenter le geste de tri, tout à en réduisant les déchets diffus en espaces naturels.

Le Parc poursuivra son accompagnement auprès des initiatives associatives et citoyennes de ramassage de déchets en apportant une expertise technique, des moyens humains et matériels à celles-ci. Le Parc se tiendra notamment, en tant que partenaire institutionnel, aux côtés des organisateurs de l'opération « Verdon propre 2022 » au travers de ses écogardes et de son pôle éducation, projet visant à organiser une journée de ramassage simultanée sur les 46 communes du Parc du Verdon.

Enfin, le dispositif écogarde, rattaché à la garde régionale forestière de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, poursuivra pour sa vingtième année consécutive son travail de sensibilisation et d'information des publics, tout en continuant à effectuer des remontées d'informations chiffrées aux titulaires de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.



Au Vieux Campeur

PARC NATUREL VERDON

DEVIS

NUMERO	DATE	REFERENCE
DE03048	20/11/20	

LA REMISE EST COMPRISE DANS LE MONTANT PRODUIT

Reference	Designation	Qte	Pt. unit HT	Montant HT
2443005	MORPHEE Sans COMBINAISON	1,00	143,21	143,21 € (C20)
	803			
2443005	MORPHEE Sans COMBINAISON	2,00	143,21	286,41 € (C20)
	803			
20250015	CHAUSSEON 38M	2,00	8,43	16,86 € (C20)
	803			
2525001E	CHAUSSEON 38M	2,00	8,43	16,86 € (C20)
	803			
1334200	PLASTIMO -807H - GILET MARQUEE PILOT 165H 2P + HARNAIS ROUGE	2,00	53,13	106,26 € (C20)

Code	Base	Taux	Montant
C20	638,72 €	20%	127,74 €
Total	638,72 €		766,46 €

DEVIS VALABLE 1 MOIS-LA REMISE EST COMPRISE DANS LE PRIX INDIQUE. FRANCO DE PORT EN FRANCE METROPOLITAINE. POUR TOUTES COMMANDES MERVE DE NOUS RAPPELER LE NUMERO DE DEVIS ET LES TAILLES QUE VOUS SOUHAITEZ.

Au Vieux Campeur Paris : 18, Nordways & Co SAS au capital de 1000000 € RCS Paris B 842 070 840 - S.A. - RC 26 802 070 840
 Siège social : 14 rue des Ecoles - 75001 Paris Direction commerciale au grenier 11 rue du Marché Vaugoussier France tel : +33(0)1 69 67 47 47

Devise N° 021040001	Date : 01/04/2021
Client : Parc naturel régional du Verdon	

Page 1 / 1



Parc naturel régional du Verdon
 Ulysse SAUD Ecogardé - Chef de secteur
 chargé de projet dépollution des lacs du Verdon
 Parc naturel régional du Verdon
 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MAIRE
 FRANCE

ENTREPOT FLEURIDE
 Cabesto.com
 0,35 avenue de la Saussure
 13450 ALBENGNE

D E V I S

Responsable : M. TOUBI Alexandre	Central 10 200010000	N° : 1 61 61 10 000				
V. Mail : alexandre.toubi@cabesto.com	E. Mail : 02042@parcnaturel.com	N° : 2				
Reference	Designation	Marque	Attribut 1	Quantité	PU TTC	Montant TTC
PL4845	FRANCHISE DE BELLEVUE 53.	Apurking	53122L_A3	4	79,02	316,08
PL4843	FRANCHISE DE BELLEVUE 320.	Apurking	53122L_A3	4	18,00	72,00
PL4714	MORVO 10 L COMPACT 3 SORTIES	Yema	81225_YP	1	280,00	280,00
PL4245	INTERSEUR V-FRIST accord DVE	Recofort	319224	1	200,00	200,00
PL4236	OC20P40 V FRET	Recofort	11099L_A6	1	5,00	5,00
PL1017	Miroi automatique 3808 - Grande L une	Recofort	M4Y	1	5,00	5,00
PL3069	PILET BOUTELLE 12 LITRES COULEE	Recofort	3038H	1	10,00	10,00
PL4119	POTRONS POUR TOUTS TYPES DE BOUTELLES	Recofort	ABR00_A	1	11,00	11,00
PL400	DE PIEDS ROBERTSON BOUTELLE ROBERTSON 800 ML, MARC (20 PCS)	Recofort	ABR00_A	1	9,00	9,00
PL11887	BOUCHON DES 3808 COMPLET	Apurking	3288L_A3	1	2,00	2,00

Base HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
1.077,54	20,00%	214,95	1.430,99 €
Mode de règlement : Virement		Remise (10 %)	143,70 €
		Total TTC :	1.287,29 €
		Dont TVA :	215,55 €

Bon pour accord,
 nom : _____ fonction : _____
 date : _____
 signature et cachet : _____

001700007 FLEURIDE - 3808 au capital de 10 000 000 Euros - immatriculée au RCS 0800000100 001 000 - 10 700 - 100000000000 - Code SIRET : 00000



MANOSQUE
521 avenue Joseph Capot
21 Saint-Joseph
04100 MANOSQUE
Siret : 31768309102403
Tel : 04 92 71 73 78
Fax : 04 92 71 73 79

Devis
N° 29541112
Entré le 05/04/2021
Page 1/2

Nos références :
Code client : C228823
Tel. Client : 0492717378
Type Localisation : Châteaug

Vos références : N° Site : 2040072

Contact Log :



Nom Destinataire ORC : MR Etiau Ujane N° 4617402748406

Devis rédigé par M. Sylvain LAHICÉ

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous confirmer notre meilleure offre commerciale de location pour la période du lundi 05/05/2021 à 17:00 au mercredi 06/05/2021 à 17:00.

Code	Mtr. Désignations	Quantité	Unité	Prix Unit. € HT	Ramasse suppl. € HT	Prix unit. net € HT	Total € HT
DEB047	1 Décapeuse à rotabélier sur benne 34 V - 60cm, 228 lbs Pour les équipements de protection individuelle : Gants, lunettes, protections auditives, casque anti-éclaboussures, casque anti-chocs. Dépense avec et ciblant en terre Location de 1 à 4 jours (prix/jour) Pack Service Assurance Casse Vol Calendaire Participation Environnementale Traitement des déchets FORAINT JOUR D'UN DISQUE DAMANT DOREMME BÉTON MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ASPHALTE ET METAL MOISSONNAGE*	2	Jours (J/J)	86,00	00,00	86,00	172,00
		2	Jours (J/J)	10,00%		86,00	172,00
		1	Forêt	1,00		1,00	1,00
		2	Forêt	35,70		71,40	71,40

TRF03	5 Appareil de location à câble 3.1.1 Location de 1 à 4 jours (prix/jour) Pack Service Assurance Casse Vol Calendaire	2	Jours (J/J)	44,50		44,50	89,00
		2	Jours (J/J)	10,00%		44,50	89,00
Total estimé € HT :							391,02
TVA 6							10,26
Total estimé € TTC							401,28
Conditions de règlement : Règlement comptant							
Montant de l'advance forfaitaire pour frais de recouvrement due en cas de retard de paiement : -40 €							
Celle offre reste valable jusqu'au 21/05/2021 sous réserve de disponibilité du matériel au moment de votre commande.							
Agence d'entretien : GDS - MANOSQUE							

S.A.R.L. RAPHEL
Terrassements et T.P.
04360 MOUSTIERS STE MARIE
TEL : 06.81.26.00.28

DEVIS
MOUSTIERS
LE 16/06/2021

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
Domaine de valx
04360 MOUSTIERS STE MARIE

Devis pour enlèvement de bateaux sur le site de baudouen.

Transfert du matériel

Chargement et évacuation des bateaux au dépôt de la commune de baudouen.

H.T. 860,00 E.
T.V.A. 20 % 172,00
TOTAL T.T.C. 1 032,00 E.

Le présent devis s'élève à un montant de mille trente deux euros toutes taxes comprises.

Thierry RAPHEL Gérant

SARL RAPHEL
Terrassements et T.P.
04360 MOUSTIERS STE MARIE
TEL / FAX 04 92 74 69 88

A l'attention de :

Monsieur Ulysse SIALUD
 Escopier, chef de secteur
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
 Domaine de Vaix
 04260 Moustiers-Sainte-Marie
 usaud@parcduverdon.fr



Votre contact Vegea :

Madame Amélie RESZTINY
 01 41 31 81 33
 amelia@vegea.com

Saint-Cloud, Jeudi 29 avril 2021

Monsieur,
 Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous présenter ci-dessous notre meilleure offre pour les produits que vous recherchez :

Cendrier de poche clic clac 53mm
 Réf. : 107100011025
 Corps en aluminium
 Mécanisme "clic-clac" d'ouverture et de fermeture
 Coloris : Blanc ou noir
 Taille : 53 x 18 mm
 Conditionnement : Carton



Conditions de règlement : A 10 jours date de facture si accord assurance crédit. Sinon, 100% à la commande.
 Si cette offre vous convient, merci de nous le retourner par fax au 01 41 31 81 33 ou par mail. Cordialement, dès et après avec la mention "bon pour commande".
 Si plusieurs propositions, écarter la proposition de votre choix d'ordre.

Date :
 Signature :
 Cachet commercial :

■ Proposition 1	Quantité : 3 000
Personnalisation : Impression de votre visuel en quadri sur le couvercle	
Prix unitaire HT	0,72 €
Préparation et transport	Inclus
Prix total HT	2 160,00 €

Détail : +1-3 semaines après accord BAT (maquette)
 Lieu de livraison : 1 point France métropolitaine (continentale)

■ Proposition 2	Quantité : 4 000
Personnalisation : Impression de votre visuel en quadri sur le couvercle	
Prix unitaire HT	0,688 €
Préparation et transport	Inclus
Prix total HT	2 752,00 €

Détail : +1-3 semaines après accord BAT (maquette)
 Lieu de livraison : 1 point France métropolitaine (continentale)

En vous remerciant de votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de toute ma considération.
 Amélie RESZTINY